

16. Organisations internationales

Toujours donner le nom de l'organisation en toutes lettres lors de la première occurrence **dans chaque chapitre, page web ou article**, suivi de son abréviation ou acronyme entre parenthèses.

Suivre l'orthographe utilisée par chaque organisation, qui peut être vérifiée sur son site web officiel.

En règle générale, on met une capitale uniquement au premier mot.

Organisation internationale du travail (OIT)

Fonds monétaire international (FMI)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

NOTE > On écrit toutefois les **Nations Unies**.

L'abréviation de certaines organisations est identique en anglais et en français :

- ISO : International Organization for Standardization/Organisation internationale de normalisation.
- ESA : European Space Agency/Agence spatiale européenne.
- ALECSO : Arab League Educational, Cultural and Scientific Organization/Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science.

Dans de nombreux pays, on a adopté les versions anglaises officielles des noms de certains ministères, institutions ou agences, et on laisse la possibilité d'utiliser les abréviations en anglais ou dans la langue locale, ou les deux. Si l'on utilise le nom dans la langue locale, il faut donner le nom officiel en anglais, ou sinon le traduire.

La Estrategia Energética y Medioambiental (ESEMA, Stratégie pour l'énergie et l'environnement)

Voir aussi : *Bibliographies, références et sources*, pp. 57-65 ; *Sigles et abréviations*, pp. 106-111.



Extrait de :
OECD Style Guide
Third Edition

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264243439-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Organisations internationales », dans *OECD Style Guide : Third Edition*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264243699-14-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.